

**VOYEZ GRAND POUR
VOTRE ÉPARGNE**

NOVA INVEST 3Y
**la solution pour faire fructifier
votre épargne à 3 ans**



À VOS CÔTÉS, PRO ET PRIVÉ

NOVA INVEST 3Y, la solution pour faire fructifier votre épargne à 3 ans



Vous avez un rêve ou un projet à financer dans quelques années ?
Découvrez une solution d'épargne alternative et performante :
Nova Invest 3Y.



NOVA INVEST 3Y, C'EST...

- » Un investissement sécurisé qui fructifie pendant 3 ans
- » Un accès sans frais à 10 % de votre capital chaque année
- » Un taux d'intérêt garanti pendant 3 ans et la perspective d'une ristourne vie annuelle¹ potentielle qui augmente le rendement de votre investissement.



NOVA INVEST 3Y

Nova Invest 3Y est une solution d'épargne pour les personnes voulant investir à moyen terme (3 ans) en bénéficiant de la sécurité d'un taux d'intérêt garanti pendant toute la durée du contrat. Les intérêts produits annuellement sont ajoutés au capital investi et produisent dès lors eux-mêmes des intérêts !

¹Les règles régissant l'octroi des ristournes vie attribuées aux contrats sont définies dans les statuts de l'Association d'Assurances Mutuelles sur la Vie. Les ristournes vie évoluent dans le temps en fonction des résultats et des perspectives d'avenir de l'entreprise d'assurances, de sa solvabilité, de la conjoncture économique et de la situation des marchés financiers par rapport aux obligations de l'Association d'Assurances Mutuelles sur la Vie, faisant partie du groupe Fédérale Assurance. Les rendements du passé ne constituent pas une garantie pour le futur. Les statuts peuvent être consultés sur www.federale.be.

SUR LE PLAN FISCAL²

Pour les personnes physiques

- » Vous ne payez pas de taxe sur le versement effectué.
- » Un précompte mobilier de 30 % est dû sur les intérêts versés et les ristournes vie octroyées.

Pour les personnes morales (soumises à l'impôt des sociétés)

- » La société est tenue de comptabiliser annuellement les intérêts dans son compte de résultat.
- » Ces intérêts sont soumis à l'impôt des sociétés
- » À la date d'échéance du contrat ou en cas de rachat (total ou partiel), un précompte mobilier de 30 % est dû sur les intérêts versés et les ristournes vie octroyées. Ce précompte est déductible et peut éventuellement être récupéré. L'imposition finale est calquée sur le taux de l'impôt sur le revenu des sociétés.

Pour les personnes morales (soumises à l'impôt des personnes morales)

À la date d'échéance du contrat ou en cas de rachat (total ou partiel), un précompte mobilier de 30 % est dû sur les intérêts versés et les ristournes octroyées. Le précompte mobilier retenu est définitif et libératoire. Les intérêts ne doivent dès lors pas être repris sur la déclaration d'impôts.

QUELQUES ATOUTS

- » Vous bénéficiez d'un taux d'intérêt garanti pendant toute la durée du contrat (3 ans).
- » Vous ne payez pas de taxe d'assurance.
- » Votre capital reste accessible : vous pouvez recourir sans frais à votre placement, pour autant que vous ne repreniez pas plus de 10 % par an du capital accumulé (avec un minimum de 250 €).

²Le traitement fiscal dépend de la situation individuelle du client et peut faire l'objet de modifications ultérieures.





Quelques points d'attention

- » Des frais d'entrée et de sortie sont appliqués (voir détails ci-après).
- » Le montant du versement s'élève à 2 500 € minimum.
- » Diversifiez toujours vos placements et votre épargne.
- » À l'échéance du contrat ou en cas de rachat (total ou partiel), un pré-compte mobilier de 30 % est imputable.

CARACTERISTIQUES DE NOVA INVEST 3Y

Rendement

- » Vous profitez d'un taux d'intérêt garanti pendant toute la durée du contrat.

Frais et taxes

- » Pas de taxe d'assurance.
- » Frais d'entrée de 0,25 % à 1 % (en fonction du montant investi).
- » Frais de sortie de maximum 3 % (pas de frais en cas de décès ou de sortie à l'échéance ou en cas de retrait de maximum 10 % par an du capital accumulé, avec un minimum de 250 €).
- » Pas de frais de gestion.

Durée

- » 3 ans.



Versements

- » Le montant du versement s'élève à 2 500 € minimum. Les versements complémentaires ne sont pas possibles avec un contrat Nova Invest 3Y.

Risques

- » Il existe des risques de taux d'intérêt, de liquidité et de solvabilité liés à la souscription de Nova Invest 3Y. Toute décision de souscrire doit se baser sur une analyse approfondie des conditions générales et du document d'informations clés sur www.federale.be/fr/particulier/mon-argent/investissements/nova-invest-3y.

QUI EST FÉDÉRALE ASSURANCE ?

Fédérale Assurance est un assureur mutualiste sans actionnaires externes et anonymes à satisfaire. Nous nous concentrons entièrement sur vous, notre Client.

Chez Fédérale Assurance, nous voulons atteindre, de façon durable, une satisfaction maximale de nos clients, en ce qui concerne leurs besoins en assurance et solutions d'épargne et investissements, pro et privés. Une mission que nous souhaitons réaliser en mettant nos clients au centre de nos préoccupations, en leur offrant des produits, services et conseils de qualité.

Nous nous engageons en permanence à vous faciliter la vie, à vous simplifier votre administration et la gestion de vos assurances. Ainsi, vous pouvez vous concentrer sur ce qui compte vraiment pour vous : vos activités professionnelles et votre famille.

Vous avez encore des questions après avoir lu les informations ci-dessus ? N'hésitez pas à contacter les conseillers et experts (en épargne et placement) de Fédérale Assurance par téléphone pour un entretien sans engagement : www.federale.be/fr/contact. Nous vous aiderons avec plaisir !



Le traitement fiscal dépend de la situation individuelle du client et peut faire l'objet de modifications ultérieures.

Le droit belge est d'application pour ce produit.

Vous voulez introduire une plainte ?

Nous vous invitons à vous adresser en priorité à la personne de contact en charge de votre dossier, dont vous trouverez les coordonnées dans notre courrier. Vous pouvez également adresser votre réclamation par écrit à l'adresse suivante : Fédérale Assurance, Service Gestion des plaintes, Rue de l'Étuve 12, 1000 Bruxelles.

Tél. : 02 509 01 89 - gestion.plaintes@federale.be

Au cas où vous ne seriez pas satisfait des réponses apportées par nos services, vous pouvez vous adresser à l'Ombudsman des Assurances, Square de Meeûs 35, 1000 Bruxelles

Fax : 02 547 59 75 - info@ombudsman-insurance.be

Ces dispositions sont sans préjudice du droit d'intenter une action en justice.



À VOS CÔTÉS, PRO ET PRIVÉ

12 Rue de l'Étuve - 1000 Bruxelles, BELGIQUE
Tel : 0800/14.200 • info@federale.be
www.federale.be

FÉDÉRALE Assurance

Association d'assurance mutuelle - RPM Bruxelles TVA BE 0403.274.332